

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du sept avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 07 avril 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Olivier PRAT
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Audrey LAFARGE
Claudine HEBRARD
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Madame le Maire expose que l'article 23 du contrat de concession de prestations intégrées avec la Société Publique Locale Saint Jean-Lavaurs prévoit que « les tarifs de location d'hébergements sont fixés sur proposition du concessionnaire et soumis à l'approbation du concédant ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 23 du contrat de concession de prestations intégrées,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec cinq abstentions (Alain DELASSAT, André BROUSSE, Mireille LEOTY, Gérard VIOLLE, Stéphanie SERIEIX) et 22 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	22	5	0

APPROUVE les tarifs des hébergements proposés par la SPL Saint Jean-Lavaurs au titre de l'année 2023 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 13 avril 2023

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID : 015-211501200-20230413-DELB20230413_16-DE





TARIFS 2023



TARIF A LA JOURNEE	Du 08/04/23 au 01/07/23	Du 01/07/23 au 08/07/23	Du 08/07/23 au 26/08/23	Du 26/08/23 au 02/09/23	Du 02/09/23 au 31/12/23
emplacement (1 pers+1 véh)	15 €	15 €	25 €	25 €	15 €
pers supplémentaire	4,50 €	4,50 €	5,50 €	5,50 €	4,50 €
animal	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
branchement elect	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €	3,70 €



HUTTES (ni eau, ni sanitaire)	Du 08/04/23 au 01/07/23	Du 01/07/23 au 08/07/23	Du 08/07/23 au 26/08/23	Du 26/08/23 au 02/09/23	Du 02/09/23 au 31/12/23
ISABELLE 4 places	270 €	270 €	400 €	400 €	270 €
ELODIE 4 places	270 €	270 €	380 €	380 €	270 €
OLGA 4 places	270 €	270 €	400 €	400 €	270 €
ANNA'S 2 places	200 €	200 €	300 €	300 €	200 €



BUNGATOILES	Du 08/04/23 au 01/07/23	Du 01/07/23 au 08/07/23	Du 08/07/23 au 26/08/23	Du 26/08/23 au 02/09/23	Du 02/09/23 au 31/12/23
AMAZONE	200 €	300 €	450 €	450 €	200 €
CANADIENNE	180 €	280 €	420 €	180 €	180 €
TIPI	170 €	260 €	400 €	170 €	170 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
 Reçu en préfecture le 27/04/2023
 Publié le 28/04/2023
 ID : 015-211501200-20230413-DELB20230413_16-DE

Vu pour être annexé à la délibération n° 2023-01-13/16 du 13 avril 2023

Le Maire,

La Secrétaire
Leclercq

